



Comité Social d'Administration du 10 janvier 2024

En cette période de vœux, nous aimerions revenir sur ceux de notre directeur général.

En effet il déclare « je souhaite que vos conditions de travail soient au cœur de notre attention et de notre politique des ressources humaines en 2024 »

C'est sans doute pour ça qu'il continue de supprimer des emplois dans notre département comme sur l'ensemble du territoire. Hors transfert de mission, **la DGFIP perdait encore 200 emplois au niveau national !!!**

Il déclare également « *L'épanouissement professionnel doit être un atout essentiel de la DGFIP.* »

Comment être épanoui, quand on se retrouve toujours moins nombreux avec toujours plus de choses à faire et que nos salaires ne suivent pas l'inflation ?

Que ce même DG claque la porte des négociations indemnitaires en décembre !
Le même qui avait proposé par son second une augmentation de 3 points ACF
soit 46 centimes brut par jour.

Ces vœux ont été enregistrés lors de sa venue en décembre à Toulouse, il y évoque également la préoccupation environnementale.

Sujet louable.

Notre haut-fonctionnaire national était venu en avion de la capitale passer 10 heures à Toulouse... entre autres pour expliquer qu'il faut de la sobriété énergétique à tous les étages..sauf au sien visiblement...**car son déplacement en avion a un bilan carbone de 270 KG de CO2 pour un aller-retour contre seulement 4 KG de CO2 si il était venu en train !!!**

Faite ce que je dis pas ce que je fais.

Et l'exercice d'enfumage ne s'arrête pas là.... au fil de la vidéo nous découvrons des locaux Toulousains flambant neufs, aux murs arborés et à l'éclairage d'un bleu d'azur parsemé de quelques cumulus.

Cet espace de travail à la mode (sur le site de la rue des Lois) comme ceux qui fleurissent dans les locaux des Google et compagnie, aura coûté 220 000 euros pour loger 12 collègues du service RPIE dans 144 m² !!! (à mettre en parallèle avec les 7 m² promis aux futurs résidents de la nouvelle Cité administrative de Toulouse).

Ce même DG, cité dans un article récent de Médiapart, dont nous avons décidé de reproduire certains extraits :

« L'affaire qui nous intéresse commence en juillet 2017. L'émir du Qatar, propriétaire du PSG, veut laver l'affront de l'humiliante défaite du club en Ligue des champions face au FC Barcelone en lui prenant Neymar. Puisque le club catalan refuse de le vendre, la seule solution est de payer 222 millions d'euros, le montant de sa clause libératoire.

Mais cela pose un gros problème fiscal. Le contrat de l'attaquant brésilien prévoit que c'est à lui de payer cette somme au Barça pour se libérer. Résultat : le PSG doit d'abord verser les 222 millions à Neymar. Avec le risque que ce paiement soit assujetti en France à l'impôt sur le revenu, mais surtout aux cotisations sociales qui financent la Sécu, comme n'importe quelle rémunération.

Cela commence à faire vraiment beaucoup d'argent. Le PSG fait plancher les meilleurs experts. Le 21 juillet, les avocats fiscalistes du club confirment, dans un mémo confidentiel issu des « Football Leaks », que *« le risque de taxation en France est fort »*. Ils ont établi quatre scénarios, selon lesquels le fisc et l'Urssaf (l'organisme qui prélève les cotisations sociales) pourraient réclamer **entre 67 et 224 millions d'euros**.

Le 24 juillet à 20 heures, le directeur de la communication du club, Jean-Martial Ribes, appelle à la rescousse son « *très bon ami* » Hugues Renson, qui était jusqu'en 2022 député macroniste et vice-président de l'Assemblée nationale. Grand fan du PSG, où il rêve d'être un jour embauché, il rendait régulièrement des services au « dircom » du club, et bénéficiait tout aussi régulièrement de places gratuites au carré VIP du Parc des Princes.

L'intervention du député semble en tout cas avoir été efficace : le soir même, le directeur général du PSG, Jean-Claude Blanc, s'entretient avec le directeur de cabinet de Gérard Darmanin, Jérôme Fournel - qui se trouve être aujourd'hui... le patron de la DGFIP, l'administration fiscale.

À 22 h 37, Fournel envoie par e-mail à Blanc, *« suite à notre conversation »*, une note blanche non signée, intitulée *« transfert joueur »*.

Le bras droit de Gérard Darmanin écrit que la clause libératoire n'existe pas en droit français : il n'y a donc pas *« de règles juridiques expresses ou incontestables »*, et il n'est pas possible de prévoir *« à 100 % »* si l'administration va décider de taxer ou pas.

Mais surprise : après ce sombre diagnostic, Jérôme Fournel propose des pistes au PSG pour échapper aux cotisations sociales, contre la jurisprudence de la caisse centrale de l'Urssaf, dont son ministre a la cotutelle (avec le ministre de la santé).

« Il est donc indispensable que la solution présentée aux Urssaf - il faudrait y veiller en amont - soit suffisamment différente et éloignée des précédents récents pour leur laisser un espace d'interprétation », indique-t-il au numéro 2 du PSG, en lui proposant *« plusieurs solutions »* techniques.

Le lendemain, 25 juillet, Ribes relance le député dès 9 h 43 pour lui demander s'il a *« des nouvelles du ministre »*. Puis lui envoie un *« mémo ultraconfidentiel »* contenant la proposition du PSG en faveur d'une taxation zéro, rédigé sur la base des *« solutions »* suggérées la veille par le directeur de cabinet de Darmanin. *« Ils doivent pouvoir accepter ça pour que l'on finalise »*, explique-t-il.

« Le débat n'est pas tranché », raconte dans la soirée le numéro 2 du club à ses troupes, précisant qu'une nouvelle rencontre décisive aura lieu au ministère *« demain en début d'après-midi »*.

Le lendemain 26 juillet à 15 h 05, juste après la réunion, Hugues Renson se charge d'annoncer la bonne nouvelle à Jean-Martial Ribes : *« J'étais avec Gérard. On a parlé. Il considère que c'est bon. Le calendrier a l'air fixé. Et ce qui compte, c'est que les documents que nous avons évoqués soient produits. Ils protégeront. »*

Le député a raison : dès le lendemain, le PSG reçoit deux *« rescrits »* fiscaux adressés par le fisc et l'Urssaf d'Île-de-France, qui annoncent au club qu'il n'y aura ni impôt ni cotisations sociales à payer au sujet de la clause libératoire de Neymar.

C'est ce même DG, qui déclare sur Ulysse vouloir lutter contre la fraude fiscale alors qu'il a participé à flouer l'État français de plusieurs millions d'euros !!!

Nous demandons la démission de Jérôme Fournel !!!

Ces millions d'euros représentent des centaines de suppressions d'emplois qui auraient pu être évitées, comme les 4 B et les 2 C dans notre département.

Suppressions d'emplois qui ne sont que budgétaire, car les missions demeurent. Le SIE départemental avec ces 2 nouvelles suppressions aura perdu 5 emplois depuis sa création en 2021. Faut-il rappeler que les 3 emplois budgétaires des douaniers suite au transfert des taxes douanières à la DGFIP n'ont jamais été créés au SIE mais dans d'autres services.

Est-ce la façon de la Direction de remercier les agents du SIE s'étant mobilisés pour GMBI, pour faire face à la démission d'un collègue et de suppléer le départ à la retraite d'un collègue en leur supprimant 2 emplois ?

Alors que dans le même temps le nombre de dossiers à prendre en charge est en augmentation !!!

Est-ce la façon de l'administration d'anticiper les contentieux liés aux évaluations des locaux suite à GMBI en supprimant un géomètre ?

Est-ce la façon de l'administration de remercier les collègues du SGC de St Giron, SGC le plus chargé du département en terme de budgets, en supprimant un B ? Ils avaient enfin retrouvé un peu de sérénité et vous allez les replonger dans le stress et le mal être.

Les charges du SGC de Pamiers ont-elles réellement baissé pour justifier la suppression d'un emploi ?

Non, les SGC ont été créés pour pouvoir supprimer plus facilement des emplois !!!

C'est plus facile de supprimer 1 emploi dans un service d'une quinzaine de personne que dans une trésorerie de 3 agents.

Vous avez également décidé de supprimer un C à la paierie départementale, opportunité suite à la réussite au concours ou à la liste d'aptitude de C en B. pour tant là aussi le travail n'a pas disparu.

Vous avez enfin décidé de supprimer un B EDR suite à la réussite au concours ou à la liste d'aptitude de B en A, mais qui viendra en aide aux services ?

Enfin pour revenir au sujet du jour, le transfert de créances du SIE vers le PRS au 1^{er} septembre 2024, la CGT ne comprend toujours pas pourquoi notre ancien directeur s'est porté candidat à la poursuite de cette expérimentation. Pour récupérer des points d'indice avant son départ à la retraite ? Pour être décoré à la préfecture ?

Car nul doute qu'il avait connaissance des résultats de l'expérimentation dans les autres départements. Même la DG fait un bilan modéré pour une fois, les résultats sont dans l'ensemble encourageant. Cela prouve que cela ne marche pas. Et notamment celui de la Creuse, département similaire au nôtre.

Les chiffres du taux de recouvrement sont moins bons suite au basculement des créances du SIE vers le PRS !!!

Alors pourquoi être candidat ?

Vous avez décidé de prendre un nouvel emploi du SIE pour le transférer le PRS. **Les conséquences vont être de fragiliser la cellule comptabilité-recouvrement du SIE et de noyer le PRS avec le nombre de créances qui vont basculer avec 1 seul emploi supplémentaire.**

La CGT vous demande d'abandonner cette expérimentation.

Si malheureusement vous deviez la maintenir, la CGT vous indique qu'il n'y a pas lieu que les 3 agents du SIE dans le périmètre du transfert fassent une demande de mutation, comme vous l'avez évoqué semble-t-il, avec les agents concernés lors du groupe de travail de lundi.

En effet, vous indiquez dans les documents préparatoires :

« Les agents affectés au SIE, qui exercent totalement ou partiellement la mission "recouvrement forcé" ou des tâches connexes à cette mission transférée au PRS, sont considérés comme appartenant au périmètre de la réorganisation. Les règles de gestion qui s'appliquent à ces agents sont celles prévues dans le cadre de l'affectation nationale au département »

En conséquence, pour la CGT c'est l'agent qui a la plus faible ancienneté administrative qui exerce totalement ou partiellement la mission "recouvrement forcé" ou des tâches connexes à cette mission qui doit suivre la mission à moins que d'autres soient volontaires.